

**Le sénateur Frith:** Je lis, je n'interprète pas. Inutile de le relire, je l'ai déjà lu deux fois. Honorables sénateurs, je n'interprète pas le texte de la résolution. Je l'ai lu tout simplement. Je n'ai rien interprété.

**Le sénateur Flynn:** La formulation de la résolution fait bien voir . . .

**Le sénateur Frith:** Que vous avez tort!

**Le sénateur Flynn:** . . . qu'il suffit de trois membres présents pour entendre les témoins. C'est uniquement quand il y a prise de décision . . .

**Le sénateur Frith:** Personne ne vous contredit sur ce point.

**Le sénateur Flynn:** Non, mais vous n'avez pas lu cela la première fois.

**Le sénateur Frith:** Mais si, je l'ai lu.

**Le sénateur Flynn:** Il faut trois membres présents pour entendre un témoin. Si quelqu'un de l'autre endroit désire assister à une réunion du comité, s'il ne veut pas voter, il peut y assister. Il n'est pas nécessaire que les deux coprésidents y soient.

**Le sénateur Frith:** La résolution dit: «qu'on donne aux coprésidents le pouvoir de tenir des réunions»

**Le sénateur Flynn:** L'un ou l'autre.

**Le sénateur Frith:** Il est dit aux coprésidents, au pluriel.

**L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement):** Coprésidents, c'est exact.

**Le sénateur Flynn:** Vous interprétez. Vous avez tort et vous le savez.

**L'honorable C. William Doody:** Quel désordre! J'en suis outré. On ne verrait jamais cela à Terre-Neuve.

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)

---